

## XXIX<sup>ème</sup> CONSEIL DE COORDINATION

Minutes de la 5<sup>ème</sup> réunion  
Tenue le 30 août 2011, à 14h00, salle Frances Waskes-Fischer

**Présents** : Mme Abbass ; M. Benayed ; M. Chiraz-Baly ; M. David ; M. Dechen ; M. Doumbouya-Fode ; M. Fortis ; M. Hua ; Mme Rames ; Mme Vilches ; M. Winch ; M. Zargouni.

**Absents** : M. Campos (retraité) ; M. Crouzier (excusé) ; M. Gaziyev (excusé) ; Mme Peck Arif (excusée) ; Mme James (excusée) ; M. Kohealtee (excusé) ; M. Mporamazina (excusé) ; Mme Nwabuogu (excusée) ; M. Richards (excusé) ; Mme Roulin-Hernandez (excusée) ; Mme Sunthorn (excusée) ; M. Touihri (excusé) ; M. Vernay (démissionnaire).

Egalement présent : M. Magnin (pour la liste de UNE liste Spéciale).

\* \* \*

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire
2. Adoption des minutes (3<sup>ème</sup> réunion)
3. Rapports
  - a) du Bureau exécutif, y compris les résumés des communications reçues et envoyées et des entretiens avec l'administration
  - b) de la Commission financière
  - c) des standing committees
4. Groupe de travail sur les affaires légales
5. Fêtes de fin d'année
6. Briefing sur le SMCC
7. Questions proposées par les membres du Conseil
8. Divers

.....  
Début de la séance : 14h30.

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.

Adopté.

La Présidente de la séance demande de traiter le point sur la crèche dans le cadre du rapport du Bureau exécutif.

## 2. Adoption des minutes (4<sup>ème</sup> réunion).

Adoptées avec une modification au point 3. b) (modification apportée par M. Baly pour la Commission financière) :

### b) de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie et a pu prendre certaines décisions. En ce qui concerne le Club badminton qui demande une subvention de 5.000 CHF, la Commission financière n'a pas pu prendre des décisions puisqu'elle a été habilitée par le Conseil à traiter les subventions demandées à la hauteur de 3.000 CHF.

M. Baly rappelle que lors de la 4<sup>ème</sup> réunion, deux points étaient restés en suspens :

- UNS (contribution depuis 2006 + rapport des vérificateurs aux comptes) ;
- Solidarité (faire un suivi des fonctionnaires qui ont obtenu de l'argent du Conseil + M. Flaherty).

### Crèche

Le Conseil a reçu une information du CAGI concernant un projet de crèche précisant qu'il y avait des places disponibles.

L'administration a demandé au Secrétariat exécutif de porter cela à la connaissance du personnel. De ce fait, le 28.4.11 le Conseil a émis une information pour informer le personnel.

Certains collègues ont accepté d'avancer une somme d'argent au promoteur de ce projet. Or le projet n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour et le promoteur refuse de rembourser ceux qui ont avancé l'argent.

Dans le but d'aider ces personnes, le Bureau propose de contacter un avocat pour assister les fonctionnaires concernés dans leur conflit avec le promoteur et l'assigner en justice, pour recouvrer leurs droits.

La demande faite au Conseil est d'approuver cette démarche.

Est-ce que le Conseil autorise le Bureau de contacter un avocat ?

Mme Abbass estime que le Conseil doit tirer une leçon de cette expérience. C'est une affaire d'escroquerie, il faut donc porter plainte et mettre en demeure ce promoteur.

Le Conseil recommande d'envoyer dès à présent un message au personnel pour le mettre en garde contre cette escroquerie.

Mme Abbass suggère aussi de prendre contact avec le service juridique de l'ONUG avant de faire appel à un avocat et voir si les fonctionnaires en question ont déjà une assurance juridique pour les couvrir.

M. Zargouni propose que le Conseil délègue la responsabilité de cette affaire au Bureau, en tenant compte des suggestions proposées par les membres du Conseil.

**Le Conseil est d'accord avec cette proposition.**

M. Baly précise :

1) que l'Etat de Genève est au courant de cette affaire et est déjà allé de l'avant pour récupérer l'argent versé et que ceux qui sont impliqués essaient de solutionner le problème.

2) qu'une communauté s'est créée autour de cette affaire (l'Etat de Genève sait que c'est une arnaque donc les dégâts vont être limités). Le Conseil va donc récolter le maximum d'informations (une copie du texte sera envoyé aux membres du Conseil).

M. Zargouni précise à ce sujet que le Conseil n'a pas de responsabilités puisque l'information nous a été communiquée par l'administration et que le Conseil n'a fait que transmettre cette information.

- SMCC

Le Conseil a appelé une assemblée générale du personnel pour présenter les résultats du SMCC. Cette assemblée générale n'a pas pu avoir lieu faute de quorum. Néanmoins M. Zargouni a fait rapport au personnel présent des résultats obtenus lors de ce dernier SMCC.

Point 4 : Groupe de travail sur les affaires légales

Nous avons discuté au Bureau comment nous pourrions aider OSLA. Il y a deux ans, le Conseil a donné de l'argent à OSLA. Les cas étaient traités et faits à NY. Nous pensons que cette idée n'a pas donné d'effet à 100 %. Certains n'ont pas pu être aidés par manque de temps (1 seule femme pour traiter tous les cas à Genève). La juriste est en train de préparer un rapport et elle trouve que notre proposition serait judicieuse : aider OSLA en finançant un poste.

M. Zargouni mentionne que nous avons reçu du SAFI une subvention de 100.000 Frs. Il propose donc que 30.000 Frs soient consacrés à une aide ou assistance administrative pour OSLA. Actuellement une personne travaille à titre bénévole pour OSLA. Nous pourrions recruter cette personne avec un statut d'assistant administratif.

Précision de Mme Abbass : elle avait demandé une réunion avec OSLA mais elle n'a pas reçu les informations souhaitées (combien de cas ont été réglés ? Acceptés ? Refusés ? Pour quelles raisons ? Elle souhaiterait une garantie de OSLA pour assister encore plus le personnel. Au cas où nous acceptons de financer, dans quelle mesure cela va améliorer le personnel ? A quoi va aboutir cette aide ? On nous demande d'aider cette personne et de financer un poste (120.000 Frs par an). Quels sont les termes de référence du poste ? Le Conseil a déjà eu une expérience l'année dernière

(il a octroyé 50.000 dollars) mais nous ne savons pas comment cela à contribuer à aider le personnel ?

M. Dechen souhaite obtenir plus d'informations avant de se prononcer.

M. David rappelle qu'il avait demandé une aide administrative pour UNS et il trouve paradoxal la demande de cette subvention.

Mme Rames estime que OSLA doit justifier ses besoins et que le Conseil doit avoir un droit de regard. OSLA doit donc faire une proposition au Conseil.

La Présidente du Conseil demande qui est en faveur de l'octroi de cette subvention (30.000 CHF) sur la base d'une convention ?

Résultats :

12 voix POUR et 1 abstention.

Mme Rames demande qu'on considère tout ce qui a été dit par les membres du Conseil et faire une convention avec les termes d'utilisation de cette convention.

MISSIONS

- MÉTHODOLOGIE POUR L'ENQUETE SUR LES SALAIRES DES SERVICES GÉNÉRAUX (5 JOURS DE MISSION)

Le Bureau a décidé de proposer M. Baly pour participer à la réunion ainsi que M. Zargouni, en tant que Secrétaire exécutif du Conseil et également en tant que Président du CCISUA.

**LE CONSEIL APPROUVE CETTE PROPOSITION.**

- PARTICIPATION AU CAPOI/CSAIO (Conference of Staff Associations of International Organisations)

Le Bureau a décidé de proposer Mme Abbass et M. David.

**LE CONSEIL APPROUVE CETTE PROPOSITION.**

- WORKSHOP DE LA CFPI SUR LES SALAIRES ET LA CLASSIFICATION DES POSTES

C'est un atelier sur les salaires, la classification des postes, les indemnités. L'année dernière, le Conseil avait déjà donné son aval.

Le même type d'atelier a été organisé l'année dernière où M. Mporamazina a pris part. Le Bureau a proposé M. Baly pour le 2<sup>ème</sup> atelier (Lieu : Hanoi).

La Présidente rappelle qu'il faut établir un rapport écrit pour chaque mission dans la semaine qui suit le retour de mission.

**LE CONSEIL APPROUVE CETTE PROPOSITION.**

4) CAS JURIDIQUE

Cette question n'a pas pu faire l'objet de décision faute de quorum.

Fin de la réunion : 16 heures.